

► 11 ans de communication récompensés pour les Ets Coullaré



Ter prix de « meilleure concession interactive de France... »

Jeudi 25 février 2010, à l'occasion du 28^e colloque des concessionnaires de matériels agricoles, les résultats des élections nationales du meilleur site internet professionnel ont été proclamés au Stade de France. Ce concours était ouvert à toutes les concessions et toutes les marques. Sylvie Coullaré des Ets Coullaré de Loches a reçu le premier prix « de la meilleure concession interactive de France ». Ce prix lui a été remis par Denis Beréjal, chef du marché agriculture-pêche chez Total Lubrifiants.

Le premier site internet des Ets Coullaré a été créé en septembre 1999. La concession a ouvert son 4^e site internet avec un total à ce jour de 130 000 visiteurs.

Pour Sylvie Coullaré :

« Il s'agit de notre carte de visite. Les clients nous connaissent avant même de franchir la porte de la concession. Nous tenons à mettre en confiance les acheteurs du département, mais aussi de la France et du monde entier. Nous avons actuellement plus de 200 clients à l'export par

an. Un de nos atouts, qui a pesé sur le vote des internautes et du jury, est la mise à jour régulière, deux fois par semaine, du site ».

Les Ets Coullaré comptent 35 salariés, 29 sur Loches, pour le Sud du département et 6 à Neuillé-Pont-Pierre pour le Nord. Pas moins de 2700 prospects en fichier, une nouvelle façon de parler de l'Agroéquipement, une volonté de valoriser la profession agricole, Sylvie Coullaré entend ne pas s'arrêter là. Après la mise en place de l'accès aux stocks des pièces détachées sur internet, elle souhaite d'ici à la fin de l'année proposer aux clients le paiement en ligne.

A noter également que ces innovations au service de la clientèle ont généré la création d'un poste de Responsable du matériel d'occasion.

Un prix mérité qui récompense onze années de communication au service de l'agriculture. Rendez-vous est pris pour le prochain concours lors du Sima 2011.

► Le déroulement du vote

Une élection organisée en deux phases, tout d'abord un vote en ligne des agriculteurs et des professionnels agricoles de mi-décembre 2009 à mi-février 2010, qui a compté pour 50% de la note finale. Un jury constitué de spécialistes du marketing a ensuite noté à son tour, les concessions en lice pour le titre de « meilleure Concession interactive de France », note qui a représenté les 50% restant de la note finale. Les sites pouvaient concourir dans deux catégories : meilleur design et meilleure concession